

MOUVEMENT INTRA-DEPARTEMENTAL 2024

Affichage des éléments de barème sur l'accusé de réception

Le barème total pour chaque vœu s'affiche en face des vœux

Le détail des éléments de barème apparaît différemment selon les points concernés

Type de point	Objet de la bonification	Affichage des points	Prise en compte
A	Ancienneté de fonction d'enseignant du 1er degré (A1D) x 10	<ul style="list-style-type: none"> En haut : dans le tableau barème de base (éventuellement complément en PSC) 	Tous les vœux
A'	Ancienneté socle de base de 11 points	<ul style="list-style-type: none"> En haut : dans le tableau barème de base 	Tous les vœux
B	Ancienneté poste, à titre définitif	<ul style="list-style-type: none"> En haut : dans le tableau barème de base 	Tous les vœux
B'	Ancienneté sur poste spécifique (direction, ULIS école, ULIS clg, IME et BD ASH) à titre définitif	<ul style="list-style-type: none"> Dans le tableau des éléments de barème de base dans la rubrique Anc. Poste spé. 	Si poste de même nature
C	Mesure de carte scolaire pour les adjoints	<ul style="list-style-type: none"> Dans la liste des vœux émis ligne par ligne dans la colonne MCS 	En fonction des vœux
C'	Mesure de carte scolaire pour les directeur d'école	<ul style="list-style-type: none"> A côté des vœux émis ligne par ligne dans la colonne autre 	En fonction des vœux
D	Directeurs affectés à titre provisoire demandant leur poste actuel	<ul style="list-style-type: none"> A côté du 1^{er} vœu dans la colonne autre 	Vœu 1
E	Enfant ,déjà né, âgé de moins de 18 ans	<ul style="list-style-type: none"> En haut : dans le tableau barème de base 	Tous les vœux
M	Bonification au titre du handicap (après avis du médecin de prévention)	<ul style="list-style-type: none"> A côté des vœux émis ligne par ligne dans la colonne Handicap 	En fonction des vœux
P	Affectation à titre provisoire en services partagés pour cette année scolaire	<ul style="list-style-type: none"> En haut dans le tableau des autres éléments de barème dans la rubrique PS1 	Tous les vœux
P'	Enseignants non-spécialistes affectés à titre provisoire en ASH pour cette année scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> En haut dans le tableau autres éléments de barème dans la rubrique PS2 	Tous les vœux
R	Rapprochement de conjoints ou l'autorité parentale conjointe sur une commune du département	<ul style="list-style-type: none"> A côté des vœux émis ligne par ligne dans la colonne RC/ APC 	En fonction des vœux
S	Bonification au titre d'une situation sociale ou médicale (hors handicap)	<ul style="list-style-type: none"> A côté des vœux émis ligne par ligne dans la colonne autres 	En fonction des vœux
U	Bonification suite retour de CLD ou de congé parental (sous condition)	<ul style="list-style-type: none"> A côté des vœux émis ligne par ligne dans la colonne autre 	En fonction des vœux
V	Renouvellement du 1 ^{er} vœu précis sur la même école qu'au mouvement 2021.	<ul style="list-style-type: none"> A côté du 1^{er} vœu dans la colonne caractère répété 	Vœu 1
Z	Ancienneté pour l'affectation actuelle à titre définitif en REP+ ou en REP	<ul style="list-style-type: none"> En haut : dans le tableau barème de base 	En fonction des vœux
Z'	Ancienneté en zone violence à titre définitif	<ul style="list-style-type: none"> En haut : dans le tableau barème de base 	En fonction des vœux

Nb Les conditions d'attribution de ces différents éléments de barème figurent dans les lignes directrices de gestion académique disponibles sur le site de la DSDEN de Seine St Denis.

MOUVEMENT INTRA-DEPARTEMENTAL 2024

Rangs de priorité selon les postes

Les candidats au mouvement intra départemental sont classés selon un rang de priorité, puis à priorité égale selon un barème (cf. Lignes Directrices de gestion académiques relatives à la mobilité).

La priorité de base est de rang « 50 ».

Les priorités de rang « 90 » et « 99 » neutralisent le vœu.

D'autres rangs de priorités spécifiques sont prévus selon la nature du poste et les conditions d'obtention de celui-ci (cf. le tableau des nomenclatures de poste et conditions requises disponible sur le site de la DSDEN)

I / Postes accessibles au barème seul

Priorité	Modalité	Conditions	Observations
1	TPD	Mesure de carte scolaire ou ancienne priorité suite à un retour de congé parental ou de CLD (Sous conditions cf. LGD)	Sur l'école du TD initial demandé en 1 ^{er} vœu
3	PRO	Retour de congé parental ou de CLD (Sous conditions cf. LGD)	Sur les postes de même nature de l'ancienne commune du TD
47	TPD	Titulaire d'une certification complémentaire FLS	Postes UPE2A uniquement
50	TPD	Sans condition spécifique	Priorité de base
99	Sans objet	Vœu neutralisé en cas de stage CAPPEI 2024	Poste incompatible avec le stage

II / Postes accessibles au barème après Liste d'Aptitude

Priorité	Modalité	Conditions	Observations
1	TPD	Mesure de carte scolaire ou ancienne priorité suite à un retour de congé parental ou de CLD (Sous conditions cf. LGD)	Sur l'école du TD initial demandé en 1 ^{er} vœu
3	PRO	Retour de congé parental ou de CLD (Sous conditions cf. LGD)	Sur les postes de même nature de l'ancienne commune du TD
10	TPD	Liste d'aptitude en cours de validité correspondant au poste demandé	Priorité de base
90	Sans objet	Non titulaire de la liste d'aptitude correspondante	Poste inaccessible

Attention : Certaines directions sont des postes hors barème (voir partie correspondante)

III / Postes accessibles au barème après obtention d'un examen

Priorité	Modalité	Conditions	Observations
1	TPD	Mesure de carte scolaire ou ancienne priorité suite à un retour de congé parental ou de CLD (Sous conditions cf. LGD)	Sur l'école du TD initial demandé en 1 ^{er} vœu
2	TPD	Stagiaire CAPPEI 2022 ayant obtenu le diplôme	Maintien (poste actuel demandé en 1 ^{er} vœu)
2	PRO	Stagiaire CAPPEI 2023	Maintien (poste actuel demandé en 1 ^{er} vœu)
3	PRO	Retour de congé parental ou de CLD (Sous conditions cf. LGD)	Sur les postes de même nature de l'ancienne commune du TD
50	TPD	CAPPEI (ou équivalent) correspondant au poste pour les postes de l'ASH CAFIPEMF pour les postes de PEMF	Priorité de base (Y compris ULIS CG : poste mixte)
52	TPD	CAPPEI (ou équivalent) d'un autre module	ULIS CLG uniquement (poste mixte)
65	PRO	Stagiaire CAPPEI 2023	Poste correspondant à la formation
66	PRO	Stagiaire CAPPEI 2024	Poste correspondant à la formation
67	PRO	Stagiaire CAPPEI antérieur (sans le diplôme)	Poste correspondant à la formation
68	TPD	CAPPEI (ou équivalent) d'un autre module	Sauf ULIS CLG (poste mixte)
69	PRO	Maintien ASH non spécialiste	Sur le poste actuel demandé en 1 ^{er} vœu
90	Sans objet	Non titulaire du titre requis	Poste inaccessible au mouvement informatisé

IV / Postes spécifiques accessibles au barème après avis

Priorité	Modalité	Conditions	Observations
2	TPD	Stagiaire CAPPEI 2022 ayant obtenu le diplôme	Maintien (poste actuel demandé en 1 ^{er} vœu)
2	PRO	Stagiaire CAPPEI 2023	Maintien (poste actuel demandé en 1 ^{er} vœu)
30	TPD	Déjà en poste à TPD	Sauf ULIS CLG (poste mixte)
31	TPD	Avis favorable pour 1 ^{er} TPD	
32	TPD	Avis favorable 2 ^{ème} année nomination à TPD	Poste de Coord REP
35	TPD	Avis favorable (TPD sans CAFIPEMF)	Poste ERUN
55	PRO	Stagiaire CAPPEI 2023 avec avis favorable	Poste correspondant à la formation
56	PRO	Stagiaire CAPPEI 2024 avec avis favorable	Poste correspondant à la formation
57	PRO	Stagiaire CAPPEI antérieur (sans diplôme obtenu) avec avis favorable	Poste correspondant à la formation
58	TPD	CAPPEI (ou équivalent) d'un autre module avec avis favorable	Sauf ULIS CLG (poste mixte)
59	PRO	Maintien ASH non spécialiste (si avis favorable)	Sur le poste actuel demandé en 1 ^{er} vœu
90	Sans objet	Non titulaire du titre requis	Poste inaccessible au mouvement informatisé
99	Sans objet	Avis réservé ou défavorable ou absence d'avis Pas de dossier transmis (ou dossier hors délais)	Poste neutralisé

Attention : Certains postes nécessitent un titre en plus de l'avis (voir le tableau des nomenclatures)

Les postes en ULIS collège sont des postes à avis uniquement pour les non titulaires d'un CAPPEI

V / Postes spécifiques accessibles hors barème

Priorité	Modalité	Conditions	Observations
2	TPD	Stagiaire CAPPEI 2022 ayant obtenu le diplôme	Maintien (poste actuel demandé en 1 ^{er} vœu)
2	PRO	Stagiaire CAPPEI 2023	Maintien (poste actuel demandé en 1 ^{er} vœu)
11	TPD/PRO	Avis favorable 1 ^{ère} priorité	
12	TPD/PRO	Avis favorable 2 ^{ème} priorité	
13	TPD/PRO	Avis favorable 3 ^{ème} priorité	
14	TPD/PRO	Avis favorable 4 ^{ème} priorité	
15	TPD/PRO	Avis favorable 5 ^{ème} priorité	
59	PRO	Maintien ASH non spécialiste (si avis favorable)	Sur le poste actuel demandé en 1 ^{er} vœu
90	Sans objet	Non titulaire du titre requis	Poste inaccessible au mouvement informatisé
99	Sans objet	Avis réservé ou défavorable ou absence d'avis Pas de dossier transmis (ou dossier hors délais)	Poste neutralisé

VI / Postes spécifiques CPC / CPD

Priorité	Modalité	Conditions	Observations
21	TPD	Avis favorable 1 ^{ère} priorité	
22	TPD	Avis favorable 2 ^{ème} priorité	
23	TPD	Avis favorable 3 ^{ème} priorité	
24	TPD	Avis favorable 4 ^{ème} priorité	
25	TPD	Avis favorable 5 ^{ème} priorité	
90	Sans objet	Non titulaire du titre requis	Poste inaccessible au mouvement informatisé
99	Sans objet	Avis réservé ou défavorable ou absence d'avis Pas de dossier transmis (ou dossier hors délais)	Poste neutralisé